

Après le référendum

Dès l'ouverture du débat parlementaire sur la question à poser aux électeurs, M. Ryan tenta, sans succès, de faire modifier le texte de manière à le rendre plus clair. Considérant que l'association avec le reste du Canada supposait logiquement que le Québec fût déjà indépendant, le chef libéral proposait que le texte référendaire comportât deux questions : « Pensez-vous que le Québec doit devenir un Etat souverain ? » et « Pensez-vous qu'un Québec souverain doit rechercher, par la voie de la négociation, la conclusion d'une association économique avec le reste du Canada ? ». Un tel projet ne pouvait pas satisfaire les promoteurs du référendum, qui s'étaient ingéniés, au contraire, à imbriquer étroitement les deux notions de souveraineté et d'association et à faire porter la question, non sur le fait de la souveraineté-association, mais sur sa simple négociation.

Un mois avant la consultation, M. Trudeau, de son côté, disait qu'il ne pourrait, en tant que premier ministre du Canada, négocier avec un Québec qui ne serait pas indépendant. « M. Lévesque, précisait-il, au cours d'une interview, demande un mandat qui est ambigu : que le Québec puisse faire des lois à condition qu'il y ait une association. Je dis à M. Lévesque : votre mandat est conditionnel. Si le Québec vote oui, vous serez souverain à condition d'obtenir une association; si vous n'avez pas d'association, votre mandat tombera ».

Cette argumentation devait être comprise d'un électorat québécois où l'on ne pourrait guère dénombrer que 20 % de partisans de l'indépendance du Québec. Elle était rendue d'autant plus crédible que les premiers ministres des neuf autres provinces canadiennes déclaraient eux aussi qu'ils n'étaient pas intéressés par la négo-



Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, député (libéral) du Québec à la Chambre des communes.

ciation d'une association qui serait liée à l'indépendance du Québec. Dès la publication du Livre blanc, le premier ministre de l'Ontario - province canadienne la plus peuplée et la plus puissante sur le plan économique - s'était engagé à ne pas négocier l'association.

Le second objectif de l'opposition au gouvernement Lévesque consistait à montrer aux électeurs qu'une réponse négative au référendum serait interprétée par le Canada tout entier comme la volonté des Québécois d'obtenir un profond renouvellement de la Constitution fédérale. M. Claude Ryan pouvait développer les propositions contenues dans le "livre beige" du parti libéral, qu'il dirige. Il fut appuyé efficacement par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, unis pour affirmer que le moment était venu de rénover la Constitution de 1867.

Un mois avant la consultation, M. Trudeau énonça, dans une lettre aux députés du Québec à la Chambre des communes (2), quatre orientations : vouloir bâtir un Canada fraternel où francophones et anglophones puissent vivre et s'épanouir dans le respect mutuel de leur langue et de leur culture; vouloir que le Québec soit aussi naturellement, aussi franchement, aussi vigoureusement français que l'Ontario est anglais; vouloir que les autres provinces respectent leurs minorités francophones comme le Québec a respecté sa minorité anglophone; vouloir que l'égalité entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise aille au-delà d'une simple égalité linguistique pour s'étendre au

plan économique et social. « Dire non au repli sur soi préconisé par le parti québécois, écrivait M. Trudeau, pour pouvoir dire oui au renouvellement de la fédération canadienne sera une question de fierté et d'affirmation de soi qui vaut mille fois l'étapisme peureux (3) que propose le parti québécois ». Encouragé par l'attitude des premiers ministres des provinces, M. Trudeau se déclarait prêt, en cas de victoire du non, à préparer immédiatement la convocation d'une conférence fédérale-provinciale (4) sur la Constitution.

On comprend que le résultat de la consultation ait été accueilli avec satisfaction, au Canada, par tous ceux qui, à des titres divers, œuvrent pour l'unité du pays. Hors du Québec, les responsables politiques, en particulier les premiers ministres provinciaux, se sont réjouis de ce que les Québécois aient librement décidé de « demeurer Canadiens » et en même temps aient exprimé leur volonté de voir modifier le cadre constitutionnel de 1867. Tel est le sens des déclarations faites par M. Trudeau, qui a dit : « C'est un appui massif au changement dans le cadre fédéral que les Québécois ont exprimé » et qui a renouvelé son engagement de « remettre en marche le renouvellement constitutionnel ». Quant à M. Claude Ryan, principal artisan de la victoire, il a rappelé l'engagement qu'il avait pris de « travailler aux changements qui s'imposent pour que le fédéralisme devienne plus solidement enraciné, non seulement dans la raison, mais dans le cœur de chaque Québécois et de chaque Canadien ». ■

2. Aux élections du 18 février 1980 pour le renouvellement de la Chambre des communes, le Québec a élu soixante-quatorze députés libéraux et un député conservateur.

3. Etapisme : processus d'accession à l'indépendance par étapes (tactique du parti québécois).

4. Conférence réunissant les onze premiers ministres : le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres provinciaux.